



rachat de la part de sa conjointe dans un bien immobilier

Par **blb91**, le 11/03/2012 à 13:55

bonjour,

je souhaiterai connaître la réponse à ma question qui est :

je souhaite racheter la part de mon amie, nous vendons notre maison et je vais lui reverser la moitié de la somme.

suis-je obligé de repasser devant un notaire ?

combien cela va-t-il me coûter ?

Y a-t-il une autre alternative via un avocat ?

merci pour vos réponses.

CDT

blb91

Par **Laure11**, le 11/03/2012 à 17:27

Bonjour,

Oui, vous êtes dans l'obligation d'avoir recours à un notaire. Il n'y a pas d'autre alternative.

Pour le coût, il faudra demander au notaire.

Cdt

Par **blb91**, le 11/03/2012 à 20:23

merci bien